

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@saint-nicolas-aliermont.fr

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
Place du 19 mars 1962
Marché
Dimanche 23 juin 2024 - 7h00 à 13h00

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Considérant** l'installation d'un mini stade olympique, **Place de la Libération**, dans le cadre de l'organisation par le service culturel de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont de la Journée Olympique, le dimanche 23 juin 2024, de 8h00 à 22h30
- **Considérant** la nécessité de transférer temporairement le marché hebdomadaire du dimanche matin Place du 19 mars 1962,
- **Considérant** la nécessité de réserver des places de stationnement de la Place du 19 mars afin d'y installer les commerçants,

ARRETE

- Article 1** Le stationnement sera interdit **Place du 19 mars 1962**, le dimanche 23 juin 2024 de 7h00 à 13h00, sur la zone définie sur le plan joint afin d'y implanter le marché.
- Article 2** Des panneaux de signalisation rappelant ces prescriptions seront mis en place par les Services Techniques de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont.
- Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale,
- Article 5** Le Maire, la Directrice Générale des Services et les gendarmes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Saint Nicolas d'Aliermont, le 18 juin 2024
Le Maire
Blandine Lefebvre

Publication
Acte exécutoire le : 18/06/2024
Pour copie conforme le :
Signé : Le Maire,

